



LE JOURNAL L'ALSACE est officiellement habilité à publier les annonces légales et judiciaires pour le département du Haut-Rhin et l'arrondissement de Sélestat-Erstein.

Selon l'Arrêté du 18 décembre 2015 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, sur la base de la ligne de référence définie en millimètres à l'article 2, le prix du millimètre est de 1,80 euros HT pour l'année 2016.



PUBLICATIONS LÉGALES

LIQUIDATION JUDICIAIRE

**Tribunal de grande instance de Mulhouse
Section I - RG n° 16/01007**

La chambre commerciale a, par jugement en date du **12 octobre 2016**, prononcé la liquidation judiciaire de la **SARL ALSACE BÂTI THERM**, travaux d'installation, d'entretien et de négoce de tous produits de chauffage, sanitaire et climatisation, négoce et achat de métaux ferreux et non ferreux - 2 avenue de Hollande - 68110 ILLZACH - RCS 491 511 911 (06 B 628)

- fixé provisoirement la date de cessation des paiements au 5 octobre 2016;

- désigné la SELARL MJM FROEHLICH ET ASSOCIÉS, en la personne de Maître Philippe FROEHLICH en qualité de mandataire judiciaire au redressement et à la liquidation des entreprises;

Les créanciers sont invités à remettre au mandataire judiciaire susnommé, dans un délai de deux mois à compter de la publication au BODACC, la liste de leurs créances et les pièces justificatives. Ce délai est augmenté de deux mois pour les créanciers domiciliés hors de France métropolitaine.

Le greffier

773361200

LIQUIDATION JUDICIAIRE

**Tribunal de grande instance de Mulhouse
RG n° 16/00281**

La chambre commerciale a, par jugement en date du **12 octobre 2016**, prononcé la liquidation judiciaire de **Monsieur Ihab IBRAHIM**, né le 26 juin 1973 à Le Caire Misr Jadida (Egypte), exploitant sous le nom commercial « **ORANGE & BLEU** », isolation intérieure et extérieure par procédé bio, peinture intérieure/extérieure, façades, isolation et ravalement, déco intérieure, traitement de l'humidité, restauration monuments historiques - 18 rue Poincaré - 68100 MULHOUSE - Chambre des métiers 477 521 595 RE 682

- fixé provisoirement la date de cessation des paiements au 1^{er} août 2015;

- désigné la SELARL MJM FROEHLICH ET ASSOCIÉS, en la personne de Maître Philippe FROEHLICH en qualité de mandataire judiciaire au redressement et à la liquidation des entreprises;

Les créanciers sont invités à remettre au mandataire judiciaire susnommé, dans un délai de deux mois à compter de la publication au BODACC, la liste de leurs créances et les pièces justificatives. Ce délai est augmenté de deux mois pour les créanciers domiciliés hors de France métropolitaine.

Le greffier

773364900

LIQUIDATION JUDICIAIRE

**Tribunal de grande instance de Mulhouse
Section I - RG n° 16/01009**

La chambre commerciale a, par jugement en date du **12 octobre 2016**, prononcé la liquidation judiciaire de la **SARL FANS SERVICE**, commercialisation et création de tous articles publicitaires personnalisés ou non - 1 rue du Commerce - Zone Industrielle Est - 68400 RIEDISHEIM - RCS MULHOUSE 388 447 708 (92 B 447)

- fixé provisoirement la date de cessation des paiements au 1^{er} juillet 2016;

- désigné la SELARL MJM FROEHLICH ET ASSOCIÉS, prise en la personne de Maître Philippe FROEHLICH, mandataire judiciaire, demeurant 36 rue Paul-Cézanne - Le Trident - BP 1057 - 68051 MULHOUSE Cedex;

Les créanciers sont invités à remettre au mandataire judiciaire susnommé, dans un délai de deux mois à compter de la publication au BODACC, la liste de leurs créances et les pièces justificatives. Ce délai est augmenté de deux mois pour les créanciers domiciliés hors de France métropolitaine.

Le greffier

773370000

LIQUIDATION JUDICIAIRE

**Tribunal de grande instance de Mulhouse
RG n° 16/00818**

La chambre commerciale a, par jugement en date du **12 octobre 2016**, prononcé la liquidation judiciaire de la **SARL KAPS**, édition et vente d'espaces publicitaires (cessation d'activité depuis le 18 avril 2016) - 31 rue du Sternenberg - 68780 DIEFMATTEN - RCS 530 288 174 (11 B 176)

- fixé provisoirement la date de cessation des paiements au 18 avril 2016;

- désigné la SELARL HARTMANN & CHARLIER, prise en la personne de Maître Emmanuelle HARTMANN, mandataire judiciaire - 21 rue du Printemps - 68100 MULHOUSE;

Les créanciers sont invités à remettre au mandataire judiciaire susnommé, dans un délai de deux mois à compter de la publication au BODACC, la liste de leurs créances et les pièces justificatives. Ce délai est augmenté de deux mois pour les créanciers domiciliés hors de France métropolitaine.

Le greffier

773362100

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

**Tribunal de grande instance de Mulhouse
RG n° 16/00770**

La chambre commerciale a, par jugement en date du **12 octobre 2016**, prononcé le redressement judiciaire de la **SARL DIRECT PRIMEURS** commerce ambulancier et sur les marchés de fruits et légumes au détail - travaux forestiers (coupe et vente) - 28 rue de Schweighouse - 68700 CERNAY - RCS MULHOUSE 390 091 320 (93 B 114)

- fixé provisoirement la date de cessation des paiements au 15 juillet 2016;

- désigné la SELARL HARTMANN & CHARLIER, prise en la personne de Maître Pierre CHARLIER, mandataire judiciaire - 21 rue du Printemps - 68100 MULHOUSE.

Les créanciers sont invités à remettre au mandataire judiciaire susnommé, dans un délai de deux mois à compter de la publication au BODACC, la liste de leurs créances et les pièces justificatives. Ce délai est augmenté de deux mois pour les créanciers domiciliés hors de France métropolitaine.

Le greffier

773359300

AVIS OFFICIELS



AVIS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

Dossier de réalisation de la ZAC du Welschen Schlag (Euroeastpark)

Par délibération du **3 novembre 2016**, le conseil municipal a prescrit la mise à disposition du public du dossier de réalisation de la zone d'aménagement concerté du Welschen Schlag dans le respect de la réglementation en vigueur et plus particulièrement des articles L.122-1-1 et R.122-11 du Code de l'environnement.

Exposé : Conformément à la réglementation en vigueur et notamment les articles R.311-2 et suivants du Code de l'urbanisme, un dossier de création de ZAC a été constitué et approuvé par le conseil municipal par délibération en date du 29 avril 2004. Son périmètre a été modifié par une délibération du conseil municipal de Saint-Louis en date du 21 septembre 2006.

Dans le cadre du dossier de création de ZAC et en application de la législation alors en vigueur, une étude d'impact a été réalisée et transmise aux autorités compétentes pour avis en application de l'article R.122-7 du code de l'environnement. Par délibération en date du 22 mars 2007, le conseil municipal a désigné la SAGEL s.a.e.m de Saint-Louis en qualité d'aménageur de la ZAC du Welschen Schlag avec notamment pour mission de constituer le dossier de réalisation de ZAC.

Ce dossier est élaboré et doit à présent faire l'objet d'une approbation par le concédant. En effet, en application de l'article R.311-7 du Code de l'urbanisme " la personne publique qui a pris l'initiative de la création de la zone constitue un dossier de réalisation approuvé, sauf lorsqu'il s'agit de l'Etat, par son organe délibérant (...). Le dossier de réalisation complète en tant que de besoin le contenu de l'étude d'impact mentionnée à l'article R.311-2, notamment en ce qui concerne les éléments qui ne pouvaient être connus au moment de la constitution du dossier de création. "

En l'espèce, compte tenu de l'ancienneté de l'étude d'impact et de l'intervention de la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 et du décret du 29 décembre 2011 portant réforme des études d'impact des projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements, il a été décidé de procéder à une nouvelle étude d'impact, afin de conformer son contenu aux textes en vigueur et de prendre en compte les modifications de programmation intervenues depuis le dossier de création. Cette nouvelle étude d'impact a été transmise à l'autorité environnementale afin d'obtenir son avis.

Désormais, en vue de l'approbation du dossier de réalisation, il convient de mettre à disposition du public l'étude d'impact mise à jour, l'avis de l'autorité environnementale sur l'étude d'impact et le dossier de réalisation de ZAC.

Cette mise à disposition du dossier se déroulera du : **mercredi 16 novembre au jeudi 1^{er} décembre 2016**, soit 16 jours consécutifs.

A la Direction de l'Aménagement, de l'Environnement et de la Construction située à l'Hôtel de Ville, 21 rue Théobachmann, 68300 SAINT-LOUIS aux jours et heures habituels d'ouverture au public, à **savoir du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 et le vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30**.

Le public pourra consigner ses observations sur le registre mis à disposition en mairie de Saint-Louis pendant toute la durée de mise à disposition du dossier.

A l'issue de cette mise à disposition du public, le conseil municipal dressera le bilan de cette concertation. Ce bilan sera :
- mis en ligne sur le site internet de la ville pendant une durée d'un an,
- tenu à disposition du public à la mairie de Saint-Louis pendant une durée de deux mois.

773357200

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE SCOT DU SUNDGAU

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Sundgau

Par arrêté n° 25-2016 en date du **18 octobre 2016**, le Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Sundgau a prescrit une enquête publique portant sur le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Sundgau arrêté le 30 mai 2016. Le SCoT est un document de planification stratégique à l'échelle du Pays du Sundgau qui détermine un projet de territoire visant à mettre en cohérence les politiques d'aménagement de l'espace, d'habitat, de transport, de développement économique et commercial, d'environnement, de problématique énergétique et de valorisation des paysages.

L'enquête se déroulera pendant une durée de 36 jours consécutifs du **5 novembre 2016 à 9 H à 10 décembre 2016 à 12 H**.

Le siège de l'enquête est fixé dans les locaux du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Sundgau, 39 avenue du 8^e-Régiment-de-Hussards, Quartier Plessier - Bâtiment 3 - 2^e étage, 68130 Altkirch.

L'enquête publique est menée en vue de permettre au Comité Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Sundgau, autorité compétente pour le Schéma de Cohérence Territoriale, d'approuver le Schéma de Cohérence Territoriale du Sundgau par délibération.

Le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg a désigné M. Thomas BACHMANN (Adjoint au Directeur Général de " l'Etablissement Public d'Aménagement Alzette-Belval ") en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Jérôme HECKY (architecte) en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le dossier comporte le projet de SCoT du Sundgau et le recueil des avis des personnes publiques associées et consultées. Il comprend notamment :
- un Rapport de Présentation - le Projet d'Aménagement et de Développement Durables - le Document d'Orientation et d'Objectifs - les informations environnementales dont l'état initial de l'environnement, le résumé non technique et l'évaluation environnementale
- l'avis de l'autorité environnementale émis sur ces documents.

Le dossier soumis à l'enquête publique sera consultable :
- sur le site internet du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Sundgau <http://www.pays-sundgau.fr/scot-sundgau.htm> - durant les jours et horaires des lieux de permanences définis dans le présent avis - aux horaires d'ouvertures habituelles des bureaux (mentionnés à titre indicatif) au siège de chacun des établissements publics de coopération intercommunale présents sur le périmètre du SCoT :

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Sundgau (39 avenue du 8^e-Régiment-de-Hussards, Quartier Plessier - Bâtiment 3 - 2^e étage, 68130 Altkirch ; du lundi au vendredi de 9 H à 12 H et de 14 H à 17 H) ;

Communauté de Communes d'Altkirch (39 avenue du 8^e-Régiment-de-Hussards, Quartier Plessier - Bâtiment 3 - 1^{er} étage, 68130 Altkirch ; du lundi au jeudi de 8 H à 12 H et de 13 H 30 à 17 H 30, le vendredi de 8 H à 12 H et de 14 H à 17 H) ;

Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth (2 place du Général-de-Gaulle, 68720 Illfurth ; du lundi au vendredi de 8 H à 12 H et de 14 H à 17 H) ;

Communauté de Communes d'Ill et Gersbach (28 rue du Maréchal-Joffre, 68640 Waldighoffen ; du lundi au jeudi de 9 H à 12 H et de 14 H à 17 H, le vendredi de 9 H à 12 H et de 14 H à 16 H) ;

Communauté de Communes de la Porte d'Alsace (7 rue de Bâle, 68210 Danne-
marie ; le lundi de 8 H 30 à 12 H et de 13 H 30 à 17 H, le mardi de 8 H 30 à 12 H et de 15 H à 17 H, le mercredi et le jeudi de 8 H 30 à 12 H et de 13 H 30 à 17 H, le vendredi de 8 H 30 à 12 H et de 13 H 30 à 16 H) ;

Communauté de Communes de la Vallée de Hundsbach (26 rue principale, 68130 Emlingen ; du lundi au vendredi de 8 H 30 à 12 H et de 14 H à 17 H) ;

Communauté de Communes de la Largue (1 place du marché, 68580 Seppois-le-Bas ; le lundi de 9 H à 12 H, le mardi de 14 H à 17 H, le mercredi de 9 H à 12 H, le jeudi de 14 H à 17 H, le vendredi de 9 H à 12 H) ;

Communauté de Communes du Jura Alsacien (3A route de Lucelle, 68480 Ferret-
rette ; le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 H 30 à 12 H et de 14 H à 17 H 30, le mercredi de 8 H 30 à 12 H).

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur est tenu dans ces lieux pour y consigner les observations, appréciations, suggestions et contre-propositions du public.

Le dossier soumis à l'enquête publique sera également consultable sous forme dématérialisée aux horaires d'ouvertures habituelles des bureaux des mairies des communes incluses dans le périmètre du SCoT du Sundgau :

ALTENACH, ALTKIRCH, ASPACH, BALLERSDORF, BALSCHWILLER, BELLEMA-
GNY, BENDORF, BERENTZWILLER, BERNWILLER, BETTENDORF, BETTLACH, BIE-
DERTHAL, BISEL, BOUXWILLER, BRECHAUMONT, BRETTEN, BUETHWILLER, CAR-
PACH, CHAVANNES-SUR-L'ETANG, COURTAUVON, DANNEMARIE, DIEFMATTEN,
DURLINSDORF, DURMENACH, EGLINGEN, ELBACH, EMLINGEN, ETEIMBES, FALK-
WILLER, FELDBACH, FERRETTE, FISLIS, FRANKEN, FRIESEN, FROENINGEN, FULLE-
REN, GILDWILLER, GOMMERSDORF, GUEVENATTEN, HAGENBACH, HAUSGAUEN,
HECKEN, HEIDWILLER, HEIMERSDORF, HEIWILLER, HINDLINGEN, HIRSINGUE,
HIRTZBACH, HOCHSTATT, HUNDSBACH, ILLFURTH, ILLTAL, JETTINGEN, KIFFIS,
KOESTLACH, LARGITZEN, LEVONCOURT, LIEBSDORF, LIGSDORF, LINDSOF, LU-
CELLE, LUEMSCHWILLER, LUTTER, MAGNY, MANSPACH, MERTZEN, MOERNACH,
MONTREUX-JEUNE, MONTREUX-VIEUX, MOOSLARGUE, MUESPACH, MUESPACH-
LE-HAUT, OBERLARG, OBERMORSCHWILLER, OLTINGUE, PFETTERHOUSE, RAE-
DERSDORF, RETZWILLER, RIESPACH, ROMAGNY, ROPPENTZWILLER, RUEDER-
BACH, SAINT-BERNARD, SAINT-COSME, SAINT-ULRICH, SCHWOEN,
SEPPOIS-LE-BAS, SEPPOIS-LE-HAUT, SONDRSDORF, SPECHBACH, STEIN-
SOULTZ, STERNENBERG, STRUETH, TAGOLSHEIM, TAGSDORF, TRAUBACH-LE-
BAS, TRAUBACH-LE-HAUT, UEBERSTRASS, VALDIEU-LUTRAN, VIEUX-FERRETTE,
WALDIGHOFFEN, WALHEIM, WERENTZOUSE, WILLER, WINKEL, WITTERSDORF,
WOLFERSDORF, WOLSCHWILLER.

Les observations, propositions et contre-propositions peuvent être adressées par correspondance au commissaire enquêteur au siège de l'enquête : par courrier à l'attention de M. le commissaire enquêteur au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Sundgau pour le SCoT du Sundgau, 39 avenue du 8^eme Régiment de Hussards, Quartier Plessier - Bâtiment 3, 68130 Altkirch ; par courrier électronique dédié : enquete-publique-scot@pays-sundgau.fr. Les observations peuvent être consignées dans les registres d'enquête tenue à disposition du public au siège de l'enquête et des communes de communes.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations orales ou écrites sur le projet de SCoT, aux lieux, jours et heures définis ci-dessous :

- **Locaux du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Sundgau** : le 5 novembre 2016 de 9 H à 12 H.

- **Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth** : le 9 novembre 2016 de 9 H à 12 H.

- **Communauté de Communes d'Ill et Gersbach** : le 16 novembre 2016 de 16 H à 18 H.

- **Communauté de Communes de la Porte d'Alsace** : le 19 novembre 2016 de 9 H à 12 H.

- **Communauté de Communes de la Vallée de Hundsbach** : le 22 novembre 2016 de 16 H à 18 H.

- **Mairie de Seppois-le-Bas** : le 24 novembre 2016 de 15 H à 18 H.

- **Mairie de Ferrette** : le 26 novembre 2016 de 9 H à 12 H.

- **Locaux du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Sundgau** : le 2 décembre 2016 de 16 H à 18 H.

- **Locaux du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Sundgau** : le 10 décembre 2016 de 9 H à 12 H.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête publique et rédigera les conclusions motivées au titre de l'enquête.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du rapport du commissaire enquêteur pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête publique, dans chacune des 108 mairies du périmètre du SCoT du Sundgau, ainsi qu'aux sièges des deux futures intercommunalités issues de la fusion des Communautés de Communes actuelles qui prendra effet au 1^{er} janvier 2017, à savoir à la Communauté de Communes d'Altkirch et Environs sise au Quartier Plessier, 39 avenue du 8^e-Régiment-de-Hussards 68130 Altkirch, et de la Communauté de Communes Porte d'Alsace-Largue sise au 7 rue de Bâle, 68210 Dannemarie.

Ces documents seront également consultables pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête publique sur le site internet du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Sundgau <http://www.pays-sundgau.fr/> ainsi qu'au siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Sundgau.

Les demandes d'informations sur le déroulement de l'enquête publique ou sur le projet de SCoT du Sundgau sont à adresser par courrier à l'attention de M. Mathieu DITNER, Vice-Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Sundgau en charge du SCoT du Sundgau, 39 avenue du 8^e-Régiment-de-Hussards, Quartier Plessier - Bâtiment 3, 68130 Altkirch ; par téléphone au 03-89-25-96-67 auprès de M. David RIGOULOT, chargé de mission pour le SCoT du Sundgau ; par mail à l'adresse électronique scot@pays-sundgau.fr.

Cet avis sera affiché au siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Sundgau, au siège de la Communauté de Communes d'Altkirch, au siège de la Communauté de Communes de la Vallée de Hundsbach, au siège de la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth, au siège de la Communauté de Communes d'Ill et Gersbach, au siège de la Communauté de Communes du Jura Alsacien, au siège de la Communauté de Communes de la Largue, au siège de la Communauté de Communes de la Porte d'Alsace et dans les Mairies de chacune des communes incluses dans le périmètre du SCoT du Sundgau (précédemment citées dans l'article).

François EICHHOLTZER Président du Pôle
d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Sundgau

769506500

ADJUDICATIONS DE MARCHÉS ET DE TRAVAUX

AVIS D'APPEL D'OFFRE

**Syndicat Intercommunal d'Assainissement
de Battenheim-Baldersheim**

1. Nom et adresse de l'organisme acheteur : Syndicat Intercommunal d'Assainissement de BATTENHEIM-BALDERSHEIM, Siège Mairie de Battenheim - 57 rue Principale - 68390 BATTENHEIM

2. Personne responsable du marché : M. le Président, SIABB, 57 rue Principale - 68390 BATTENHEIM, tél. 03.89.57.62.83, Fax 03.89.57.53.43 courriel, mairie.battenheim@wanadoo.fr

3. Objet du marché : Renouvellement du contrat tri annuel d'entretien des tabourets siphons, bassin d'orage et siphon, commune de BATTENHEIM et BALDERSHEIM

4. Caractéristiques principales :
- Pour la campagne annuelle de nettoyage des +/- 1000 tabourets siphons pour les communes de BATTENHEIM et BALDERSHEIM
- Pour la campagne d'entretien biannuelle de nettoyage du bassin d'orage situé à BALDERSHEIM et du Siphon sous l'III qui mène à la station du W.I.K.I.R.U à RUELISHEIM

Option : Tarification forfaitaire pour 20 interventions annuelles de débouchage d'urgence des tabourets siphon hors contrat d'entretien courant.

5. Conditions de participation : Il sera vérifié que le candidat possède les moyens techniques et humains adaptés

6. Justification à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
- déclaration sur l'honneur prévue aux articles 45 et 46 du Code des marchés publics
- attestation d'assurance
- Etat des moyens
- dossier de présentation de la société

7. Critère d'attribution :
Offre économiquement la plus avantageuse (Détail de la tarification)
Prestation

8. Type de procédure : Procédure adaptée

9. Date limite de réception des candidatures : 5 décembre 2016 à 12 h (Mairie de BATTENHEIM, 57 rue Principale)

10. Délai de validité de l'offre : 90 jours à compter de la date limite de remise des offres

11. Date d'envoi à la publication : Vendredi 4 novembre 2016

773137100

L'ALSACE Des conseillers à votre écoute

Annonces Légales & Judiciaires

> Une seule adresse mail : ALSLEGALEAL@lalsace.fr

> Un seul numéro : **03 89 32 79 04**

> Une équipe de professionnels
à votre disposition du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30

